



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

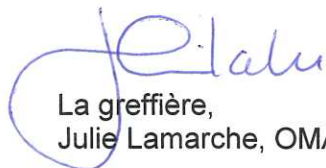
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1901-02-2022

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 20 juin 2022, le **Règlement numéro 1880-04-2022 modifiant le règlement numéro 1901 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2022, tel qu'amendé.**

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement actuellement en vigueur afin d'ajouter des dispositions en lien avec des nouvelles vignettes de stationnement.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 21 juillet 2022.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA